

HONORAIRES

Tarif applicable à compter du 3/02/2022

TRANSACTION

<i>Prix du bien immobilier</i>	<i>en TTC</i>		
Jusque 150 000 €	6% avec un minimum de 5000 € TTC		
De 150 001 € à 200 000 €	5.5 %	De 450 001 € à 500 000 €	3.75%
De 200 001 € à 300 000 €	5 %	De 500 001 € à 600 000 €	3.5%
De 300 001 € à 350 000 €	4.5%	De 600 001 € à 800 000 €	3.25%
De 350 001 € à 400 000 €	4.25%	Sup à 800 000€	3 %
De 400 001 € à 450 000 €	4%		

Les honoraires sont exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un acte écrit contenant l'engagement des parties.
Le redevable des honoraires est le mandant (Vendeur). **Offre fidélité** : -10% sur le taux si déjà client Nestenn Massy (voir détail en agence)
Honoraires Parking ou box : 2500 € TTC

LOCATION

	BAILLEUR	LOCATAIRE
HONORAIRES NEGOCIATION ET ENTREMISE	125 € TTC (offert si gestion ou déjà client)	
HONORAIRES DE VISITE, CONSTITUTION DE DOSSIER REDACTION DE BAIL	10€ TTC par m ² habitable	10€ TTC par m ² habitable
HONORAIRE D'ETAT DES LIEUX ENTREE	3€ TTC par m ² habitable	3€ TTC par m ² habitable

Barème applicable à Massy et sur les autres villes en zone dite « tendue ». Plafond honoraires : 1 mois de loyer HC pour chaque partie.
CHAMBRE EN COLOCATION : 280 € TTC pour chaque partie.

GESTION LOCATIVE (Locaux à usage d'habitation)

Honoraire de gestion = **7,2% TTC** (6% HT) des sommes encaissées pour les loyers <= 1000€ CC par mois
7% TTC (5,83 % HT) des sommes encaissées pour les loyers de 1001 à 1250€ CC par mois
6,8% TTC (5,66% HT) des sommes encaissées pour les loyers > à 1250 € CC par mois

Garanties de loyers : (Loyers impayés/ / Détériorations immobilières/ Protection juridique) : **1,85%** du loyer charges comprises (cotisations mensuelles)